



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 57976

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'une des conditions de développement d'une citoyenneté active et responsable telles qu'évoquées dans l'avis rendu par le Conseil économique et social, le 21 juin 2000, sur le rapport « La décentralisation et le citoyen ». Une proposition de ce rapport vise ainsi à instituer, dans chaque commune, la remise officielle d'un « Livret citoyen » à chaque jeune atteignant sa majorité civile, délivré personnellement par le maire à l'occasion de l'attribution de la carte d'électeur. Une telle mesure aurait pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance à une « communauté citoyenne » tout en remplissant une mission d'information civique et institutionnelle ; elle constituerait également, vis-à-vis des jeunes, un moyen de lutte contre l'abstention croissante constatée lors des diverses consultations électorales. Aussi, il lui demande quelle suite il entend concrètement réserver à cette proposition du Conseil économique et social, qui présente un intérêt général évident en termes d'apprentissage de la citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57976

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1058